

NORD-PAS DE CALAIS UNE VOLONTÉ D'INNOVATION

par Vincent Berthet

*Les savoirs à transmettre apparaissent simples ;
l'accompagnement des adultes et les méthodes
d'apprentissage qui sont probantes à leur contact sont par
contre très complexes, et appellent une inventivité
pédagogique constante.*

En région Nord-Pas de Calais, un certain nombre d'avancées se sont effectuées ces dernières années, non sans difficultés, dans le domaine de l'aide à l'acquisition (ou réacquisition) des savoirs de base par des adultes. Il est constructif de comprendre les leviers de ces pratiques partagées entre des organisations assez diverses. Il est utile également de mettre en relief l'attitude pédagogique globale qui préside à ces avancées, et qui donne leur sens et leurs poids à de réelles innovations techniques – dont les plus saillantes au sein du dispositif « Formations ouvertes et à distance » (FOAD) – au service de la lutte contre l'illettrisme. Dans cette région, les moyens donnés pour des expérimentations (1999-2001) par le programme national FORE (1) ont délibérément été orientés vers l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies dans la lutte contre l'illettrisme.

Quelles nouvelles démarches ?

De début 1999 à fin 2001, en matière de lutte contre l'illettrisme, le dispositif FOAD s'est développé à partir de supports multimédias utilisés de façon décentralisée ou (et) en lien avec un formateur à distance. Les pratiques autour de la sensibilisation et du premier positionnement (bilan des acquis, attentes) des futurs apprenants ont ainsi été renouvelées en partie, et tout un éventail de processus de formation reposant sur la complémentarité entre travail autonome, « à distance » et en présence des formateurs a été testé. Dans quelques cas, il s'est agi également de formations – à finalité directement professionnelle ou « d'accès aux savoirs de base » – à 100% à distance.

Cette expérimentation FOAD a été conduite en s'appuyant, à des degrés divers, sur les six « Dispositifs permanents de maîtrise des savoirs de base » préexistants dans la région (2), auxquels elle a en retour donné de nouvelles possibilités d'action. Très volontairement, elle a tenté de rejoindre à la fois des publics vivant des situations spécifiques (relatif isolement géographique, incarcération, emploi salarié à finalité d'insertion sociale) et d'autres, des situations plus courantes. La mise en relation de toutes les

** Avec la coopération de V. Eberlé (C2RP), B. Obled (CUEPP), G. Baillet (ILEP), B. Dô-Coulot (COPAS), L. Labbas (chargée de mission régionale ANLCI).*

(1) Programme du Ministère du travail (DGEFP) finançant des démarches nouvelles de formation professionnelle. En toile de fond, le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 de Nord-Pas de Calais a inscrit la lutte contre l'illettrisme comme « priorité régionale ».

(2) En règle générale, le rayon géographique d'intervention de ces DPMSB est celui d'un bassin d'emploi.

structures de formation et autres organisations – nombreuses dans la région – concernées depuis un certain temps par la lutte contre l'illettrisme, la meilleure coopération entre elles, la formation de leurs formateurs (et aussi de nouveaux intervenants locaux) aux pratiques « à distance » ont également compté parmi les objectifs et les réalisations de l'expérimentation FOAD. Plusieurs supports de formation nouveaux, propres à la formation à distance, ont été élaborés, en particulier une « plate-forme de travail coopératif » et des « dossiers d'autoformation ».

Des facteurs favorables

À tous les niveaux (organismes de formation régionaux, instances locales, dont les entreprises), les décloisonnements, la connaissance mutuelle, les expériences vécues antérieurement entre organismes divers ont permis cette expérience et sont prometteurs pour ses suites ; à l'inverse, la « greffe » de FOAD a été perturbée ou empêchée dans les situations de cloisonnements ou de rivalités inter-institutionnelles.

Au plan régional, et dans la même ligne de travail collectif, l'existence, depuis un certain nombre d'années, d'une réflexion commune sur la pédagogie de la formation d'adultes (individualisation des parcours...) et sur les moyens et méthodes de lutte contre l'illettrisme est à souligner. En 1997, par exemple, sous le titre « Lutter contre l'Illettrisme, Réussir Ensemble » (Lire), un ensemble de vingt-cinq réunions d'« ateliers » entre intervenants divers s'était déroulé dans la région. Et les six DPMSB fonctionnent, plus ou moins activement, depuis plusieurs années.

L'existence, depuis 1994, du Centre Régional de Ressources Pédagogiques (C2RP) (3), avec ses quatorze « relais » locaux, permet une stimulation continue, et non seulement ponctuelle, à la fois de la créativité pédagogique au service des publics éloignés de l'emploi, et de la coopération entre structures concernées. Créé et financé par l'État et le Conseil régional, le C2RP voit son travail suivi et alimenté également par les équipes universitaires, par le monde associatif, par les travailleurs sociaux et les intermédiaires de l'emploi (ANPE, Missions locales pour l'emploi des jeunes), par une partie des milieux économiques. Dans cette région, ceux qui sont convaincus de l'importance de la lutte contre l'illettrisme ont moins qu'ailleurs à combattre l'indifférence à cet échec collectif majeur.

La conception, très souple dès le départ, de la démarche proposée par le dispositif FOAD a facilité son implantation : sa caractéristique « ouverte » est aussi importante que sa caractéristique plus visible « à distance ». Cette logique d'ouverture, qui recouvre notamment la mise en œuvre, avec des dosages variés à l'infini, du triptyque « autoformation avec support interactif –

(3) C2RP, 50 rue Gustave Delory, 59800 Lille.

Courriel : contact@c2rp.fr.

Le C2RP est également un centre de documentation fourni sur les métiers, l'emploi, l'insertion, les formations. Rapports d'études sur le dispositif FOAD, et sur sa partie spécifique « lutte contre l'illettrisme », disponibles auprès de cet organisme.



formation "présentielle" physiquement accompagnée – formation à distance » a d'ailleurs été de fait une préfiguration des dispositions légales de juillet 2001 sur la Formation permanente ; celles-ci reconnaissent le concept de « service de formation » intégrant toutes les voies d'apprentissage (4).

Quels prolongements ?

Le premier fruit de l'expérience FOAD ne se matérialise pas forcément, d'autant plus que les financements publics ou privés mobilisables pour l'achat d'équipements, la mise au point de supports pédagogiques adaptés, les concertations entre intervenants restent réduits. FOAD a généré, dans les milieux de l'appui à l'insertion et à la formation professionnelle, un déclic, un « bond en avant culturel », un « mouvement de fond », quant au recours à la formation à distance avec les personnes en situation d'illettrisme.

Un certain nombre d'entreprises poursuivent une mise à jour de leurs matériels et démarches de formation dans ce sens ; dans quelques-unes, l'activité d'un « centre de ressources » lancé dans le cadre du dispositif se consolide. À l'échelle des bassins d'emploi, plusieurs nouvelles réalisations inter-structures contre l'illettrisme sont envisagées, tout spécialement entre les entreprises et autres acteurs de douze communes de la vallée de la Lys (5) ; il n'est pas possible de prévoir encore combien connaîtront une activité effective. Le C2RP pour sa part est candidat à de nouveaux financements publics pour d'autres expérimentations de type « Formation d'adultes recourant aux TICE », et quelques pré-projets ont cours pour l'adaptation de la démarche FOAD à des groupes de handicapés mentaux travaillant en Centres d'Aide par le Travail.

Quels enseignements de fond ? Quelles questions en suspens ?

En premier lieu, un vieux débat autour de la question « la formation professionnelle et les parcours recourant aux Techniques d'Information et de Communication doivent-ils ou non être précédés d'une maîtrise des savoirs de base ? » semble avoir été résolu et dépassé. FOAD a renforcé l'idée, énoncée par certains formateurs et universitaires depuis plus longtemps, que les trois approches s'enrichissent mutuellement ; de plus, certains publics « illettrés » ont accepté avec FOAD d'enclencher une démarche de formation de type professionnel, valorisante à leurs yeux, et comprenant « en chemin » des apprentissages de base, alors qu'ils n'acceptaient pas les propositions de type « mise à niveau », « lire-écrire-compter », etc. Mais des tensions demeurent et demeureront entre organismes de formation et autres

(4) Le principe d'une référence à « l'heure/stagiaire » pour le financement des formations reste acquis, mais avec la mise en place d'équivalences pour le temps passé en auto-formation et en formation à distance.

(5) Projet « Pragmatic ».

CONSTRUIRE DES FORMATIONS AVEC LEURS USAGERS

Agefos PME Rhône-Alpes (1) a expérimenté, au cours de l'année 2002, une démarche visant à montrer que les « premiers niveaux de qualification », traditionnellement exclus de la formation professionnelle, peuvent devenir acteurs de l'élaboration de leur plan de formation. Ces populations détiennent un savoir professionnel dont elles-mêmes et leur hiérarchie n'ont pas toujours conscience. Ainsi cet ouvrier asiatique, travaillant chez un sous-traitant de l'électronique, est-il capable de rendre opérationnelles des consignes données par le client, alors même qu'il maîtrise mal la langue française.

La méthodologie mise en œuvre poursuit un triple objectif : d'abord, faire prendre conscience aux personnes du champ réel d'expression de leurs compétences, qui n'est ni l'entreprise dans sa globalité, ni uniquement leur poste de travail, mais bien souvent un espace intermédiaire collectif, l'équipe, la ligne de production,... lieux de création de la valeur ; ensuite, les aider à formuler les conditions à réunir pour que l'équipe, la ligne de production fonctionnent d'une manière optimale, et particulièrement les conditions liées à l'existence des compétences des salariés ; enfin, les aider à découvrir et à exprimer les écarts entre les savoirs détenus et les savoirs à détenir : une conjugaison de connaissances, d'expériences, de procédures et de savoir-faire. Parmi ces composantes de la compétence, les savoirs de base revêtent une importance particulière, parce qu'ils constituent une clé d'entrée pour de nouveaux apprentissages.

La démarche conduite auprès de quarante salariés, répartis dans quatre entreprises, a montré la capacité des personnes à exprimer leurs besoins concernant les savoirs de base : expression orale et écrite, langues étrangères (vocabulaire technique lié à leur métier), mais aussi et principalement résolution de problèmes, méthodes de diagnostic et d'analyse, communication et autres disciplines au service de l'autonomie, de la polyvalence et de la relation interpersonnelle.

L'expérience met en évidence une définition enrichie de la notion de savoir de base :

- une acception finalement plus complexe des tâches confiées aux moins qualifiés,
- un développement des connaissances rendu possible uniquement par la prise de conscience, par les intéressés, des savoirs détenus – ou à détenir – et de leur lien avec l'économie de l'entreprise.

Dominique Brunon
Agefos PME Rhône-Alpes

(1) Organisme interprofessionnel paritaire, collecteur agréé des fonds de la formation.



organisations concernées (les entreprises notamment), même si l'on accepte ce principe de convergence, sur la place respective à accorder à l'acquisition de compétences immédiatement productives « sur le poste de travail », et à l'acquisition de connaissances plus générales.

Le risque que « l'on attende trop de ces brillants instruments de formation », et que les entreprises ou autres lieux de formation adoptent à leur égard une attitude de clients passifs, existe. Ceux qui ont animé, évalué, étudié le dispositif FOAD suggèrent donc, en particulier aux entreprises qui l'auront utilisé pour leurs personnels, de bien gérer la suite d'un parcours « multimédia et à distance » d'accès aux savoirs de base : ou bien les « nouveaux » savoirs seront utilisés dans le travail, au fil des procédures concrètes et du travail d'équipe, ou bien ils se perdront. C'est également pour la conception des supports de formation mixant apprentissages professionnels et accès aux savoirs de base que le concours du milieu professionnel est requis. Les limites de l'utilisation du binôme FD-TIC par des non-lecteurs radicaux ont pu enfin être perçues dans le concret. C'est notamment pour eux que la souplesse entre formation autonome et formation physiquement accompagnée doit être grande ; un accompagnement de grande proximité demeure en général indispensable.

Plus globalement, l'importance de la coopération entre tous types de structures au contact des personnes en situation d'illettrisme s'est affirmée ; elle est requise aussi bien sur le plan de la qualité de l'apport en formation que sur celui de la viabilité économique de ces opérations techniquement et humainement lourdes. Sont concernées aussi bien la structure de formation « spécialisée » que l'entreprise, le comité d'entreprise, la mairie de village ou l'association de quartier, bien connues des personnes, qui pourront mettre à leur disposition un local, un ordinateur, voire un tuteur. Ce besoin de coopération au sein de « nouvelles communautés pédagogiques » est renforcé par la complexité de la FD avec TIC, la coopération devenant, dans ce cas, à la fois plus nécessaire et moins simple.

Le besoin de nouvelles ressources pédagogiques propres à l'action contre l'illettrisme à distance (logiciels d'apprentissage interactifs...) a bien sûr été mis en relief. L'intérêt des institutions chargées de la formation professionnelle pour ces approches innovantes et, plus largement, répondantes du droit à l'éducation pour tous n'est pas encore prouvé. Leur appui, comme la mobilisation des professionnels et autres intervenants concernés, doit nécessairement être durable. Une question justifierait des études et des débats à l'avenir : il s'agit de l'« appropriation citoyenne », le cas échéant critique, de ces nouveaux instruments de formation.

Vincent Berthet